

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 1085-2020**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1085-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
1 860 000\$ POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juin 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation en adressant un courriel à greffe@bromont.com

Bromont, ce 9^e jour de juin 2020.

La greffière,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques